



PROCES-VERBAL REUNION

Conseil Municipal

du 09/04/2025

Date : 09/04/2025	Destinataires : Linda Manzoni copie le Maire
Heure Début : 18H30	Heure Fin : 21H00

Objet : Conseil Municipal

PRESENTS	OUI	NON	PROCURATION	PROCURATION A
Alain Gabach (Maire)	X			
Jean-Louis Gabens (Premier adjoint)	X			
Béatrix Marillaud (Seconde adjointe)	X			
Michèle Boutié (Troisième adjointe)	X			
Jean-Paul Imbert (Quatrième adjoint)	X			
Françoise Le Motheux (Conseillère adjointe)	X			
Laurent Cartagena (Conseiller adjoint)	X			
Cathy Benech (Conseillère municipal)	X			
Isabelle Soulayrès (Conseillère municipal) :	X			
Maryse Morin (Conseillère municipal)	X			
Pierre Puech (conseil municipal)		X	Oui	Françoise Le Motheux
Arnaud Mauvais (Conseiller municipal)	X			
Leslie Vergara (Conseillère municipal)	X			
Jean-François Deleris (Conseiller municipal)	X			
Delphine Dejean (Conseillère municipal)	X			

Président : Alain Gabach (Maire)

Secrétaire de séance : Arnaud Mauvais

Quorum : 8 Nombre de votants : 13 jusqu'au 8^{ème} vote puis 15

Document(s) Annexe(s)	Nombre :
Aucun	0

Prochaine Réunion : non planifiée

ORDRE DU JOUR

- 01 – APPROBATION DU PV DE LA SEANCE PRECEDENTE
- 02 – COMPTE RENDU DES DÉCISIONS PRISES PAR LE MAIRE
- 03 – VOTE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE – CFU 2024
- 04 – AFFECTATION DES RESULTATS 2024
- 05 – SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS
- 06 – VOTE DU TAUX DE LA FISCALITÉ
- 07 – PROVISIONS POUR CREANCES DOUTEUSES – METHODE DE CALCUL
- 08 – VOTE DU BP 2025
- 09 – TRANSFERT DE LA COMPETENCE EP AU SDE
- 10-11-12 – DEMANDES DE FONDS DE CONCOURS GMCA - EQUIPEMENTS MUNICIPAUX ATELIER – LAVE-VAISSELLE CANTINE – DOUCHE PLAGE
- 13 – AVENANT CONVENTION INFORMATIQUE CDG - CYBERSECURITÉ
- 14 – QUESTIONS DIVERSES

01 – APPROBATION DU PV DE LA SEANCE PRECEDENTE

OK. RAS (Rien à signaler)

02 – COMPTE RENDU DES DÉCISIONS PRISES PAR LE MAIRE

- Décision n° 02-2025 du 14 Février 2025 : non préemption sur la parcelle cadastrée section D n°1813 située au lieu-dit les Martelles et appartenant à Mmes BARDINAUD Pierrette, Marthe et Anne-Marie.
- Décision n° 03-2025 du 26 Février 2025 : non préemption sur la parcelle cadastrée section AB n°27 située 1 Chemin de Sémenol et appartenant à la SCI LOMA.
- Décision n° 04-2025 du 26 Février 2025 : avenant n°3 au contrat d'assurance SMACL pour l'assurance du bâtiment Jarlande du 21/02/2025 au 31/12/2025 pour une cotisation de 146.75 €,
- Décision n° 05-2025 du 3 Mars 2025 : révision du loyer trimestriel du presbytère d'Ardus pour 671 € à compter du 01/03/2025,
- Décision n° 06-2025 du 13 Mars 2025 : non préemption sur les parcelles cadastrées section D n°198-1752-1756-1759-1762-1751-1753 situées au lieu-dit Grabèle et appartenant à M. Patrick VERGÉ et Mme Annabelle VERGÉ.

Commentaire : RAS

03 – VOTE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE – CFU 2024

Le CFU (compte financier unique) se substitue au compte administratif et au compte de gestion.

Résultat fonctionnement : +131 229 €

Résultat investissement : - 52 269 €

POUR	CONTRE	ABSTENTION	OK / NON OK
13	-	-	OK

Commentaire : RAS

04 – AFFECTATION DES RESULTATS 2024

Résultat de fonctionnement : + 131 229 €

Virement à l'investissement poste 1068 : 52 269 €

Report au fonctionnement : 76 959 €

POUR	CONTRE	ABSTENTION	OK / NON OK
13	-	-	OK

Commentaire : excellent résultat. Meilleur budget depuis le début du mandat.

05 – SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Allouons 13946 € aux associations contre 13093 € en 2024 (hors subvention exceptionnelle pour la classe verte) soit une hausse de +5% vs 2024.

POUR	CONTRE	ABSTENTION	OK / NON OK
13	-	-	OK

Commentaire : RAS

06 – VOTE DU TAUX DE LA FISCALITÉ

Le projet du budget 2025 a été construit avec un taux constant par rapport à 2024 et n'a tenu compte d'aucune simulation. Les recettes supplémentaires proviennent uniquement de l'augmentation des bases décidées par l'état (+3,35% sur foncier bâti, 1,44% sur foncier non bâti, +7,1% pour la taxe d'habitation des résidences secondaires).

POUR	CONTRE	ABSTENTION	OK / NON OK
13	-	-	OK

Commentaire : aucune augmentation des taux à l'initiative de la commune. La hausse du produit fiscal versus 2024 sera de 7 672 € à cause principalement de la hausse des taux de bases à l'initiative de l'Etat et aussi rendu possible par un relatif dynamisme foncier local (piscine, construction de garages etc.). Nous nous situons dans la moyenne du département.

07 – PROVISIONS POUR CREANCES DOUTEUSES – METHODE DE CALCUL

L'état des restes à recouvrer, communiqué par le Trésorier, présente un solde de 5 251.06 € de créances. Prise en compte de l'ancienneté de la créance comme premier indice de difficulté pouvant affecter le recouvrement pour fixer ces dépréciations.

A provisionner 2482 €

POUR	CONTRE	ABSTENTION	OK / NON OK
13	-	-	OK

Commentaire : ces créances douteuses viennent principalement de factures impayées liées à l'assainissement et aux factures pour le périscolaire + cantine.

08 – VOTE DU BP 2025

Se reporter au budget primitif sur le fonctionnement et l'investissement pour avoir le détail par grandes masses

Total dépenses de fonctionnement = total des recettes de fonctionnement = 967309 € dont excédent de fonctionnement reporté d'un montant de 76959 €.

Total dépenses d'investissement = Total recette investissement = 295680 € dont un emprunt prévisionnel de 22500 €

Se reporter au budget d'investissement primitif pour avoir le détail des investissements porté au budget.

POUR	CONTRE	ABSTENTION	OK / NON OK
15	-	-	OK

Commentaire : les très non résultats de l'exercice 2024 conjugués aux subventions attendues pour le local du boudodrome font qu'on devrait s'affranchir de l'emprunt de 22 500 € pour financer les projets 2025.

09 – TRANSFERT DE LA COMPETENCE EP AU SDE

Le contrat de maintenance Eclairage Public (EP) que la Commune avait avec le SDE est arrivé à échéance au 31 juillet 2024. Proposons de transférer la compétence de l'éclairage public au SDE à la fois pour l'investissement et la maintenance. Coût estimatif pour la commune 3 400 €/an ce qui devrait être beaucoup plus économique que la situation actuelle.

POUR	CONTRE	ABSTENTION	OK / NON OK
15	-	-	OK

Commentaire : Avons déjà remplacé les leds sur 85 foyers lumineux. Reste à faire 68 foyers lumineux. Aussi prévoir de changer 5 horloges et 7 armoires.

**10-11-12 – DEMANDES DE FONDS DE CONCOURS GMCA - EQUIPEMENTS
MUNICIPAUX ATELIER – LAVE-VAISSELLE CANTINE – DOUCHE PLAGE**

POUR	CONTRE	ABSTENTION	OK / NON OK
15	-	-	OK

13 – AVENANT CONVENTION INFORMATIQUE CDG – CYBERSECURITÉ

Décision est reportée à plus tard. Pas de vote.

14 – QUESTIONS DIVERSES

1- Montant budget ALAE /Ecole

ALAE : le budget annuel est de 2000 €. Le solde à ce jour pour 2025 est de 1600 €. Besoin que la Directrice de l'ALAE fournisse en début d'année un budget prévisionnel de dépenses afin d'affecter les ressources dans la limite de 2000 € pour l'année.

Au-delà d'un budget de 2000 € pour l'ALAE, la commune affecte un budget de 6600 € pour l'école et 3500 € pour les transports scolaires.

2- Stade de COS

Le règlement est affiché. Mais certains clubs ne l'ont pas retourné signé.

3- Diagnostic DPE

Le diagnostic DPE est à fournir quand il y a un changement de locataire. Il faudra prévoir de faire des travaux sur le logement de l'école.